

Compte-rendu du collège ingénierie du mardi 5 juillet 2022

Étaient présents :

AUGY Sandrine	<i>ABO ERG</i>
BLUSSEAU Aurélie	<i>ARCADIS</i>
BRETON Julien	<i>SETEC HYDRATEC</i>
DEVIC BASSAGET Boris	<i>SUEZ</i>
FAZENDA Nathalie	<i>KALIES</i>
FOURAGE Nicolas	<i>SOCOTEC</i>
FRANGEUL Régis	<i>GEOTEC</i>
GUELORGET Yves	<i>ANTEAGROUP</i>
KALCK Jean-François	<i>ARTELIA</i>
de LA HOUGUE Christel	<i>UPDS</i>
de NANTEUIL Emmanuel	<i>HPC Envirotec</i>
MORIN Nathalie	<i>SOCOTEC</i>
ORDRONNEAU Rodolphe	<i>BUREAU VERITAS</i>
PERROT Reynald	<i>TAUW</i>
PETIT Sylvain	<i>GINGER BURGEAP</i>
POUILLOT Laurent	<i>SUEZ</i>
ZUCCARELLI Claire	<i>EODD</i>

1. Approbation du CR du collège ingénierie du 18/01/22

Le compte-rendu du collège ingénierie du 18 janvier 2022 est adopté.

2. Choix des indicateurs de suivi de la profession (pour enquête annuelle)

Cf. diaporama en annexe.

L'UPDS souhaite mettre en place un suivi d'indicateurs représentatifs de l'activité de la profession et faciles à collecter au sein des entreprises... Les entreprises collecteront ces informations au fil de l'eau et l'UPDS effectuera une collecte et une consolidation annuelle auprès de ses adhérents. Après discussion, les indicateurs proposés par le collège ingénierie lors de la réunion de janvier 2022 sont mis à jour et complétés :

- Le nombre de sites sur lesquels chaque société intervient (+ clair que le nombre de chantiers - permet d'éviter les doublons)
- Le type de client : public/privé industriel/privé autre qu'industriel
- Nombre d'études hors PG hors PCT
- Nombre de PG
- Nombre de PCT
- Nombre d'ATTES ALUR
- Nombre d'ATTES ASAP
- Nombre d'AMO/MOE

Une enquête sera prochainement envoyée pour collecter ces données sur l'année 2021.

3. Quels indices de révision/d'actualisation des prix utilisez-vous dans vos contrats ?

Cf. diaporama en annexe.

Les résultats de l'enquête menée auprès des adhérents à ce sujet sont présentés sur le diaporama en annexe. Les adhérents présents précisent qu'il y a peu d'actualisation/de révision des prix car les études SSP se font sur des temps courts. La convention Syntec n'oblige pas à utiliser la formule de révision Syntec. Pour les prestations de maîtrise d'œuvre, l'indice TP01 est également utilisé.

Le Syndicat conseille vivement aux adhérents de prévoir des formules de révision et d'actualisation dans leurs offres, compte tenu de l'inflation en cours.

RAPPEL : dans la partie 1 de la série de normes NFX X31-620, les « conditions de validité de prix, de révision et d'actualisation du prix » font partie des éléments à faire figurer dans l'offre (cf. tableau 5 en page 28 de NF X31-620-1).

4. Déclinaison de la charte UPDS sur le climat

Ce sujet n'a pas été traité faute de temps. Il a juste été mentionné que la Charte Climat n'avait malheureusement pas eu l'impact espéré malgré le bel élan qu'elle avait suscité lors de sa rédaction. Une réflexion devra être menée pour une meilleure appropriation de cette charte par les entreprises adhérentes. Ce sujet sera traité lors de la prochaine réunion de collègue.

Prochain collège ingénierie :
mardi 20 septembre 2022 de 14h à 15h30 en présentiel